

**Nombre de membres
en exercice : 12**

Séance du Vendredi 14 février 2025

Présents : 10

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze février l'assemblée régulièrement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Chantal SIMONNET.

Votants : 12

Sont présents : Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Stéphane MEUNIER, Gérard PACCAUD, Véronique MOREIRA, Raymond BACONNET, Michael DELANCE, Xavier FEIX, Emilie MASSON

Représentés : Pierre-Olivier BARBET, Pascaline TOURAINE

Secrétaire de séance : Emilie MASSON

Objet : Contrat d'Architecte - Mission complète - DE 2025 009

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le Cabinet ZGA de TOURNUS a effectué l'étude préalable, relevé, diagnostics, faisabilité pour la restauration de l'Eglise suite aux constats de fissures. Il convient donc d'établir un contrat d'architecte pour la mission complète, Rénovation phase 1 Eglise de LA GENETE - Travaux urgents

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DONNE son ACCORD pour le contrat d'architecte, mission complète pour la rénovation phase 1 Eglise de LA GENETE - Travaux urgents pour un montant estimatif de 15.850.00 € HT, soit 19 020.00 € TTC.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le contrat et tout autre document relatif à ces travaux.

Pour extrait certifié conforme

Objet : Rénovation Phase 1 Eglise de LA GENETE - Travaux urgents - Demande de subvention DETR 2025 - DE 2025 010

Madame le Maire présente le projet de restauration de l'Eglise. Elle précise que ces travaux se dérouleront en différentes phases, sur plusieurs années

L'estimation de la 1ere phase, travaux urgents, réalisée par le cabinet ZANIN et GAUTHERON architecte du patrimoine s'élève à 89 861.00 € HT, frais de maîtrise d'oeuvre en suppléments (15 850.00 € HT).

Coût global prévisionnel HT du projet : 105 711.00 €

Afin de mettre ces travaux en oeuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2025

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES	
Travaux	89 861.00 €
Maitrise d'oeuvre	15 850.00 €

Bureau de contrôle technique	€
Bureau coordination SPS	€
Autres dépenses	€
COUT TOTAL du PROJET	105 711.00 €

Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant Subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	17.02.2025		36 999.00 €	35%
Etat - Autre			€	%
Conseil Régional			€	%
Conseil Départemental			€	%
Fonds de concours			€	%
Autre			€	%
Sous-total financements publics			36 999.00 €	35%
Fonds privés (Fondation du Patrimoine)	Février 2025		14 799.00 €	14%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (fonds propres)			53 913.00 €	51%
Sous-Total autofinancement			68 712.00 €	%
TOTAL FINANCEMENTS			105 711.00 €	100%

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- ADOPTE l'opération Rénovation phase 1 Eglise de LA GENETE - Travaux urgents et ARRETE les modalités de financement

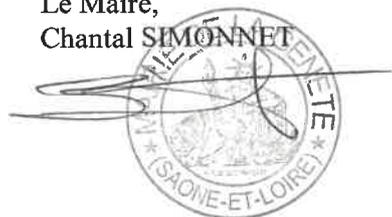
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

- AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Chantal SIMONNET



Le Secrétaire de Séance,
Emilie MASSON